

della Scuola arch. di Atene, VIII-IX, 1925-1926, p. 365 et suiv.), l'inscription mutilée *S. E. G.*, VI, n° 650, à Sex. Quinctilius Varius Maximus, vraisemblablement le Maximus à qui Pline le Jeune a adressé sa lettre VIII, 24 (Edm. Groag, *Jahresh. des österr. arch. Inst. in Wien*, XXI-XXII, 2, 1924, *Beiblatt*, col. 435 et suiv.) : l'inscription, qui doit dater du 1^{er} siècle de notre ère, signale un légat du proconsul d'Achaïe et Maximus a été légat extraordinaire de l'empereur.

L'auteur fait toute réserve sur l'interprétation fournie par V. Viale du fragment *Ann. épigr.*, 1914, n° 203 ; avec Edm. Groag, il estime très probable (p. 339, n. 3) que le Quinctilius Maximus de *I. G.*, V, 1, n° 380 est le fils du correspondant de Pline, que concerne *C. I. L.*, XIV, n° 2609.

D. VAN BERGHEM. LES DISTRIBUTIONS DE BIÉ ET D'ARGENT A LA PLÈBE ROMAINE SOUS L'EMPIRE. Genève. 1939.

Usage des inscriptions.

P. 36-43. Sur les inscriptions, la mention du *frumentum publicum*, qui équivaut à la formule *civis Romanus domo Roma*, a pour but de prouver soit la qualité de citoyen, soit l'*origo* romaine du titulaire.

En particulier 149) p. 37-38. Au *C. I. L.*, VI, n° 10223, l'affranchi n'est pas un *curator de Minucia*, mais le *curator* d'un collègue funéraire et il indique qu'il a acquis le droit de cité en

se référant au registre du *frumentum publicum* : de *Minucia (porticu)*, die *XIIII*, ostio *XLII* (inscrit au portique de Minucius pour toucher son blé le 14^e jour au guichet 42).

P. 42, n. 2.

150) Sur les tables de marbre de la caserne des vigiles à Ostie (*C. I. L.*, XIV, nos 4499, 4500, 4502, cf. 4506, et p. 610) notamment, *kc*, à la fin de chaque ligne, est peut-être l'abréviation de *k(apite) c(ensus)* (cf. Th. Mommsen, *Droit public*, VI, 1, p. 269).

P. 42-43. Sur un ex-voto découvert en Bulgarie (*Ann. épigr.*, 1902, n° 71 ; H. Dessau, *I. L. S.*, n° 9275), une femme *domo Roma frumento publico* manifeste son *origo* dans sa résidence de Mésie.

P. 43, n. 2. Les *pupilli* et *pupillae* de la Table d'Héraclée (*C. I. L.*, I, 2^e édit., pars 2, fasc. 1, p. 482 et suiv., n° 593, l. 4-6), intéressés à la distribution du blé, seraient peut-être des orphelins admis par souci d'humanité à cette distribution.

P. 55-56. Dans les *Res gestae* (chap. 15), les expressions *plebs frumentaria, urbana, romana* sont équivalentes.

P. 70-71. Dans les *Res gestae* (chap. 18), les distributions s'adressent à des non-citoyens, exclus comme tels de la *frumentatio*, bien qu'ils habitent Rome.

P. 86, p. 131-133. Les jetons de plomb trouvés à Rome ne sont pas des tessères pour les distri-